

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2022

Sous la présidence de Mme Florence BERLO, Maire

Nombre de conseillers en fonction : 15

Présents : Mme BERLO F. (Maire) - M. EVRARD C. (1^{ère} adjoint) - André GUYOLLOT (2^{ème} adjoint) - P. LAFAURY – LOISIL O. – BRUCKER JJ. — ARNOUX P. – Y. LUMIERE - Elodie COUAILLER - Patrice JOLY

Membres absents avec procuration : Marie-Line SALLAT pour Elodie COUAILLER

Membres absents sans procuration : - M. ROULLIER L. (3^{ème} adjoint) - HOUZE F. – GROSNOF F. – RIVIERE A.

Secrétaire de séance : M. LOISIL Olivier

Rappel de l'ordre du jour :

- Demandes de subvention DETR 2022
- Questions diverses

Ouverture de séance : 19h00

1- Intervention M. Lucas GUYOT

M. Lucas GUYOT prend la parole pour faire une demande au conseil municipal (représente également Olivier GUYOT qui n'a pas pu être présent au conseil). Tous deux seraient intéressés par l'achat de l'actuel dépôt des cantonniers attendant à leur entreprise si la commune venait à être vendeur. Lucas GUYOT nous explique que dans le cadre du développement de leur entreprise et plus particulièrement du pôle maçonnerie, père et fils aurait besoin de plus de surface (stockage matériel, véhicules, ...). Le conseil municipal n'est pas contre le projet mais ne souhaite pas dépenser trop pour la reconstruction d'un bâtiment neuf. Le prix de la construction neuve sera bien supérieur au prix de vente du bâtiment. Pour l'instant la commune a d'autres projets et ne souhaite pas investir de grosses dépenses dans un bâtiment neuf. Il faut vérifier la faisabilité de ce projet et voir si la commune pourrait bénéficier de subvention.

2- Demande subvention DETR

Nos demandes de subventions DETR doivent être rapidement déposés en sous-préfecture. Pour cette année 2022, deux dossiers seront déposés :

Priorité 1 :

Achat d'un tractopelle d'occasion de 2 000 heures (estimation haute à 65 000€ HT)
Demande DETR à hauteur de 60%

Priorité 2 :

Aménagement de l'espace public de la résidence sénior
Enrobé des allées + parking + trottoir devant le presbytère (devis 19 984.16€ HT)
Demande DETR à hauteur de 60%

3- Vente ROSIER

La maison ROSIER (appartement au-dessus de l'ancien office de tourisme) a tout récemment été vendu à des particuliers alors que la commune souhaitait préempter sur ce bien et en devenir propriétaire. Le notaire en charge de la transaction n'a pas envoyé la DIA (demande d'intention d'aliéner) en mairie donc notre droit de préemption n'a pas pu être formulé. Selon le notaire la commune ne bénéficierait pas de droit de préemption car le bien fait partie d'une copropriété. Il est décidé d'envoyer un courrier à la Chambre des notaires et au service enregistrement pour leur expliquer la situation et avoir plus d'informations.

4- Projet micro-crèche

La Communauté de Communes MSGL recherche une commune susceptible d'accueillir une micro-crèche. Ce projet serait porté par la Communauté de Communes mais une charge financière resterait communale. De plus, si le projet voyait le jour sur notre commune, il serait demandé à la Communauté de Communes une délégation pour les travaux (la commune serait en charge de contrôler l'avancée et la qualité des travaux).

Projet : un espace de 100 m² environ de plain-pied avec un extérieur. Après réflexion, la MJC serait l'endroit idéal pour accueillir cette micro-crèche. La commune devra rédiger une note à l'attention de la Communauté de Communes afin de présenter notre candidature pour cette micro-crèche.

5- Terrain de tennis

Le terrain de tennis communal a été récemment refait à neuf. Il serait bien de le développer.

Il a été décidé de nouvelles formules tarifaires :

- Abonnement annuel mineur (du 1.01 au 31.12) : 20.00 €
Ouvrant droit à 1h/jour sur réservation, détention d'une clé à l'année
- Abonnement annuel majeur (du 1.01 au 31.12) : 40.00 €
Ouvrant droit à 1h/jour sur réservation, détention d'une clé à l'année
- Location 1h : 5.00 €
- Abonnement annuel prestataire (gite, camping, ...) : 50.00 €

Pour toute location (abonnement annuel ou location horaire) RESERVATION OBLIGATOIRE VIA UN PLANNING INTERNET (site de la mairie www.mairieourouxenmorvan.fr)

Attention : En cas de perte de clé par un abonné, celle-ci lui sera facturée 15.00 €

Un règlement intérieur est en cours d'élaboration

Clôture de séance : 21h30